

ROCHEFORT SPORT ATHLETISME - Année Sportive 2022-2023

Fiche de renseignements



Stade André Savonne à Rochefort du Gard / Site : www.rsathle.com

Mail : contact@rsathle.com / Portable : 06 21 45 40 45 / Fixe : 04 90 26 62 99

Cotisations

Le maillot du club est obligatoire

Prix maillot du club: (15 € de Baby Athlé à Poussins)/(20€ Marche nordique & Running)/(25 € pour les autres catégories)

En vente également : Tour de cou 4€ / Manchon 6€ / Chaussures(pointes) Occasion 5€ & Neuves 10€

	Nouvel adhérent (maillot inclus)	Renouvellement licence (sans maillot)
<u>Licence enfant "Athlé Découverte"</u>		
Baby Athlé 2017 2018	165 €	150 €
Eveil Athlétique 2014 2015 2016	190 €	175 €
Poussin 2012 2013	190 €	175 €
<u>Licence jeune "Compétition"</u>		
Benjamin 2010 2011	200 €	180 €
Minime 2008 2009	210 €	190 €
Cadet 2006 2007	220 €	205 €
Junior 2004 2005	220 €	205 €
<u>Licence adulte "Compétition"</u>		
Espoir 2001 2002 2003	220 €	205 €
Sénior 1989 à 2000	220 €	205 €
Master 1988 et avant	220 €	205 €
<u>Hors stade - Licence adulte "Athlé running"</u>	190€	175 €
<u>Marche Nordique - Licence adulte "Athlé santé"</u>	190 €	175 €

Réduction

Tarif dégressif, quelle que soit la licence, pour plusieurs membres d'un même foyer : -10 € à partir du second.

Horaires d'entraînement

Baby Athlé	Mercredi : 14h30 à 15h15
Eveil Athlétique	Mercredi : 14h00 à 15h15
Poussins	Mercredi : 15h15 à 16h30
Benjamins	Mercredi : 15h00 à 16h30 & samedi : 10h45 à 12h00
Minimes	Mardi : 18h30 à 19h45/Mercredi : 15h00 à 16h30/Samedi : 10h45 à 12h
Cadets/Juniors/Séniors/Masters	Mardi et Jeudi : 18h30 à 19h45 & Samedi : 10h45 à 12h00
"Hors Stade" Athlé Running	Mardi et Jeudi : 18h30 à 19h45 & Samedi : 9h30 à 11h00
"Marche Nordique" Athlé Santé	Mercredi : 18h30 à 20h00 & Samedi : 9h00 à 10h30

Inscriptions

Le samedi 3 septembre "Salle Jean Gallia" 10h-17h (Forum des associations) Stade André Savonne.

Le mercredi 7 septembre "Bureau RSA" 15h30-18h Stade André Savonne

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription à télécharger sur notre site internet : rsathle.com,
- Le règlement intérieur dûment signé,
- Un certificat médical de moins de six mois le jour de l'inscription. Il devra porter la mention obligatoire.
"Absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition",
- Le montant de la cotisation (Possibilité de payer sur 2 à 4 mois consécutifs, mais pas de règlement trimestriel),
- Les Coupons sport, Chèques vacances, UP Sport & loisirs, Tickets Loisirs et Pass sport sont acceptés.

Début des entraînements

Le mardi 13 septembre à 18h30, pour les catégories à partir de Minimes.

Le mercredi 14 septembre à partir de 14h00 pour les catégories de Baby Athlé à Minimes & Marche nordique.

REGLEMENT INTERIEUR 2022 2023

1. Assiduité

A/ Aux entraînements : Baby athlé (Jardin d'athlète), Eveil Athlétique (EA) & Poussins (PO) : 1 fois par semaine. Benjamins : 2 fois par semaine. Minimes, Cadets et plus : 3 à 4 fois par semaine.

B/ Aux compétitions :

- Saison d'hiver :

Deux cross choisis par l'ensemble du club et les Championnats Départementaux.

- Saison sur piste :

Pour les catégories Eveil athlétique et Poussins : Triatlons ou Kid's athlé choisis par le club. Pour les catégories Benjamins et Minimes, les Trophées Gardois plus les Championnats Départementaux. Participation aux Championnats Régionaux selon les qualifications.

Pour les catégories à partir de Cadets, participation aux Championnats Départementaux et Régionaux, aux Soirées Gardoises et plus si qualification.

2. Comportement : L'athlète est tenu d'arriver à l'heure, respecter les entraîneurs, ses camarades, les plans d'entraînement, les installations et le matériel et défendre et promouvoir les couleurs du club. En cas d'incivilités répétées, le club se réserve le droit d'exclure un athlète.

3. Absence : En cas de maladie, blessure ou autre cause d'absence, il est impératif de prévenir l'éducateur ou le secrétariat. Quand un athlète ne se rend pas à une compétition à laquelle il est inscrit, l'organisateur peut infliger une pénalité financière au club dans lequel il est licencié. Si aucun motif ne justifie cette absence, le club se réserve le droit de demander à l'athlète le règlement de cette pénalité.

4. Tenue : L'athlète devra venir à l'entraînement avec : Des chaussures de sport, un short, un Tee-shirt et un survêtement, un sac de sport dans lequel on trouvera : un coupe-vent, une casquette, une bouteille d'eau, une barre énergétique et/ou un fruit (pour la fin de l'entraînement).

A partir de la catégorie Benjamin : une montre chrono avec laps.

Pour les compétitions, la licence (seulement pour celles qui ne sont pas organisées par le club), des vêtements de rechange et 4 épingles à nourrice (pour le dossard).

Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire pour toutes compétitions, et peut être également porté lors des entraînements.

5. Horaires : Les entraînements se dérouleront les mardi de 18h30 à 19h45, mercredi de 14h00 à 20h00, jeudi de 18h30 à 19h45 et samedi de 9h30 à 12h00. Ces entraînements commencent à l'heure précise. Les parents sont priés de respecter les horaires de fin de séance pour venir chercher leurs enfants sur le lieu d'entraînement. L'association ne peut être tenue pour responsable des incidents ou accidents qui surviendraient avant et après les heures d'entraînement.

6. Autorisation parentale : Les parents autorisent les entraîneurs et les membres du club à véhiculer leurs enfants aux compétitions. Dans le cas contraire, la présence des parents est obligatoire. Les parents des athlètes seront quelquefois sollicités pour les déplacements aux compétitions.

7. Droit à l'image : Toutes photos prises lors des entraînements, des compétitions et autres manifestations organisées par le club pourront être utilisées par celui-ci, pour son site Internet, sa gazette et divers articles, sauf refus écrit de votre part et adressé au président du club.

Les entraîneurs sont à l'écoute des parents et athlètes avant et après les séances, ou sur rendez-vous.

Signatures (Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)